

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 25 JUIN 2019 • PARIS



RÉFORME DES RELATIONS FOURNISSEURS/DISTRIBUTEURS

Maîtrisez les ordonnances publiées le 25 avril 2019 réformant
le cadre réglementaire des négociations commerciales

RÉDUCTION
300 € HT

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE 07/06/2019
(CODE 22676 LAST CHANCE)



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Johanne COUTIER

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Suivant la loi EGA, les ordonnances réformant **le cadre réglementaire des négociations commerciales** et relative à l'action en responsabilité pour **prix abusivement bas** ont été publiées le **25 avril 2019**. Ces nouveaux textes vont **modifier en profondeur la négociation et la rédaction des conditions générales de vente** et avoir notamment, d'**importantes conséquences en matière de convention récapitulative avec la convention unique**.

Nous vous convions à une journée exceptionnelle le 25 juin prochain pour **maîtriser concrètement le nouveau cadre légal des relations fournisseurs/distributeurs** grâce aux expertises des membres de la **DGCCRF**, de la **CEPC** et d'**éminents avocats** que nous avons réuni pour vous.

POUR QUI ?

- Directeurs, responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables commerciaux
- Directeurs et responsables des achats, des ventes
- Directeurs et responsables du développement
- Directeurs et responsables marketing
- Avocats, conseils

POURQUOI ?

- Maîtriser les **nouvelles ordonnances** réformant le cadre réglementaire des négociations commerciales et contre les prix abusivement bas.
- Préparer et rédiger les **nouvelles CGV**
- Intégrer toutes les **conséquences dans vos conventions récapitulatives**

COMMENT ?

- **Des exposés suivis de questions/réponses** pour approfondir certains points et soumettre les cas particuliers qui vous préoccupent
- Des présentations concrètes faites par **des spécialistes du droit de la distribution à partir de leurs expériences de terrain**
- **Une documentation détaillée** pour chaque intervention vous sera remise dès le début de la conférence

LES ACQUIS

- **Intégrer les nouvelles ordonnances réformant le cadre réglementaires des négociations commerciales**
- **Rédiger une convention récapitulative** en fonction des nouvelles CGV
- Intégrer les **nouveaux contrôles et risques de sanctions**

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués

MARDI 25 JUIN 2019

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Daniel Tricot, Vice-Président de la **CEPC**

Président honoraire de la chambre commerciale,
financière et économique de la **COUR DE CASSATION**

8h45 Accueil des participants

9h00

↻ Regards croisés

Maîtrisez les nouvelles ordonnances réformant le cadre réglementaire des négociations commerciales

- Faites le point sur la genèse du projet et les objectifs poursuivis
 - Présentation des grands équilibres et enjeux du texte
 - Quels effets attendre ?
 - Quels contrôles pour demain ?
- Quelles leçons tirer de quelques mois d'application de l'ordonnance SRP/Promo ?
- Quelles conséquences sur vos pratiques de la nouvelle ordonnance relative à l'action en responsabilité pour prix abusivement bas ?
 - Interdiction des prix abusivement bas
 - Cascade des indicateurs

Nicolas Genty

Avocat Associé

EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Pierre Rebeyrol

Responsable du bureau Commerce et relations commerciales

DGCCRF

Christophe Pecnard

Avocat Associé

NOMOS

10h30 Café-Networking

11h00

L'offre du fournisseur : quelles CGV pour demain ?

- Quelles conséquences sur la préparation des CGV ?
 - Analyse en détail des dispositions nouvelles
 - Quelles conséquences sur les CGV existantes ?
 - Peuvent-elles constituer un véritable outil de développement commercial ?
- Comment rédiger des CGV efficaces ?
 - Quelle place pour les CGV dans votre business model ?

- La rédaction en mode projet
 - Projet juridique ou projet d'entreprise ?
- **Savoir utiliser les CGV tout au long de la négociation**
- CGV = socle unique de la négociation : rêve ou réalité ?
 - La place des CGV dans les stratégies de négociation

Nicolas Genty

Avocat Associé

EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Philippe Duvocelle

Consultant – Expert en négociation commerciale

PHD CONSULTANT

12h30 Déjeuner

14h00

Quelles conséquences en matière de convention récapitulative ?

- Qui doit rédiger une convention unique ?
- Comment y échapper ?
- Si on y est soumis, quand et comment doit-on la rédiger ?
- Quel régime s'applique ?
- Le régime simplifié du nouvel article L.441-3 du Code de commerce et le régime des PGC
- Comment résoudre les difficiles questions des avenants et du prix convenu ?
- Quelles sanctions ?

Joseph Vogel

Avocat à la Cour

SELAS VOGEL & VOGEL

15h30 Café-Networking

16h00

Une simplification des pratiques restrictives de concurrence

- Le recentrage sur des pratiques « générales »
- Quelles sont leurs conditions d'application ?
- Que deviennent les pratiques restrictives supprimées par la réforme ?
- Qui peut agir ?
- Quelles sont les sanctions encourues ?

Dimitri Delesalle

Avocat à la Cour

DDCT AVOCATS

17h30 Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS
BUILD YOUR SINGULARITY

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Renseignements programme

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 25 65 37 08 • jcoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 095 € HT

300 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 07/06/2019 (code 22676 LAST CHANCE)

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

MARDI 25 JUIN 2019 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Réforme des relations fournisseurs/distributeurs**" (code 22676) le mardi 25 juin 2019
- OUI**, je m'inscris avant le 07/06/2019 (code 22676 LAST CHANCE) et je bénéficie de 300 € HT de réduction
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Droit des affaires "

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr

22676 WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

